

TABLE DES MATIÈRES

TOME III

Les relations sociales dans l'entreprise.

TITRE I

La mise en place des institutions représentatives du personnel dans les entreprises.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE : Les problèmes généraux posés par l'implantation des institutions représentatives du personnel.....	7
SECTION I : Le calcul des effectifs	8
I. — Le décompte des effectifs.....	9
A. — Cas des salariés que leurs conditions d'emploi tiennent éloignés de l'entreprise	10
B. — Salariés dont le contrat de travail est suspendu	11
C. — Travailleurs liés à l'entreprise par des contrats de type particulier	12
D. — Travailleurs dont la collaboration est épisodique.....	13
II. — Les variations d'effectif	15
SECTION II : Le découpage de l'entreprise en établissements distincts	18
I. — Notion d'établissement distinct retenue pour la mise en place des comités d'entreprise.....	20
II. — Notion d'établissement distinct retenue pour l'élection des délégués du personnel.....	22
III. — Notion d'établissement distinct retenue pour la désignation des délégués syndicaux.....	24
SECTION III : Les collèges électoraux.....	26
CHAPITRE I : Le rôle de l'employeur.....	31
SECTION I : L'initiative de la mise en place des institutions représentatives élues	31
SECTION II : L'organisation des élections	33

CHAPITRE II : Le rôle des organisations syndicales	35
SECTION I : La représentativité des organisations syndicales.....	36
I. — Appréciation de la représentativité des organisations syndicales de l'entreprise ou de l'établissement à l'occasion de la mise en place des institutions représentatives du personnel élues (art. L. 431-1 et s.; art. L. 420 et s.).....	36
II. — Appréciation de la représentativité en ce qui concerne l'application de l'art. L. 412-1 sur l'exercice du droit syndical dans les entreprises	39
SECTION II : La présentation des listes de candidats	40
I. — La question préalable de l'éligibilité	41
II. — Le délai de présentation des listes de candidats.....	44
III. — La publication des listes de candidats.....	44
SECTION III : La désignation des délégués syndicaux.....	47
I. — Délégués syndicaux agissant en liaison avec les institutions représentatives élues (article L. 420-20; art. L. 433-1, 3 ^e al.)	48
II. — Délégués syndicaux prévus par l'article L. 412-10.....	49
CHAPITRE III : Le rôle de l'inspection du Travail.....	55
CHAPITRE IV : Le contentieux de la mise en place des institutions représentatives du personnel	59
SECTION I : Le droit d'action	60
SECTION II : Les délais d'action	61
SECTION III : La compétence.....	62
SECTION IV : Le contentieux pénal	64
CHAPITRE V : La mise en place des institutions représentatives du personnel dans le cadre des groupes de société.....	67
SECTION I : « Les composantes » du groupe : entreprise unique, pluralité d'entreprises ou d'établissements distincts?.....	68
SECTION II : Le décompte des effectifs.....	73
SECTION III : Les conditions de nomination ou d'élection des représentants du personnel dans le cadre des groupes de société.....	77

TITRE II

L'organisation et le fonctionnement des institutions représentant le personnel et les syndicats dans l'entreprise.

CHAPITRE I : Les comités d'entreprise et les comités d'établissement.	85
SECTION I : Composition des comités d'entreprise, des comités d'établissement et des comités centraux.....	85
SECTION II : Fonctionnement des comités.....	89
I. — Le fonctionnement interne	89
II. — Personnalité civile des comités	94
CHAPITRE II : Les délégués du personnel	97
SECTION I : Rapports des délégués avec l'employeur	99
I. — Fréquence des réunions	99
II. — Participants aux réunions.....	100
III. — Préparation et compte-rendu des réunions.....	102
SECTION II : Rapport des délégués avec les salariés	102
I. — L'affichage des communications	103
II. — La diffusion des tracts à l'intérieur de l'entreprise	105
III. — Les réunions et les déplacements des délégués dans les ateliers.	106
SECTION III : Rapports avec les organismes extérieurs à l'établissement.	106
CHAPITRE III : Les sections syndicales et les délégués syndicaux.	109
SECTION I : Organisation et fonctionnement des sections syndicales.	109
I. — La personnalité civile des sections?	110
II. — Les droits des membres de la section syndicale	111
SECTION II : Les attributions des délégués syndicaux.....	113
CHAPITRE IV : Les heures de délégation	117
SECTION I : Le nombre d'heures de délégation	117
SECTION II : L'utilisation des heures de délégation.....	120
SECTION III : La rémunération des heures de délégation	121

CHAPITRE V : La protection des représentants du personnel et des délégués syndicaux	125
SECTION I : Les bénéficiaires de la protection	126
I. — Les représentants en fonction.....	126
II. — Les candidats aux fonctions électives	127
III. — Les anciens représentants	130
SECTION II : L'objet de la protection	131
I. — Le licenciement	132
II. — La mise à pied	134
III. — Mutations et rétrogradations	135
IV. — Le non renouvellement des contrats à durée déterminée....	136
SECTION III : Aménagement de la protection contre le licenciement	138
I. — La procédure spéciale de licenciement	140
A. — L'intervention des comités d'entreprise.....	141
B. — L'intervention de l'inspecteur du travail.....	143
C. — Les recours contre les décisions de l'inspection du travail	145
II. — La résolution judiciaire	147
A. — Les effets de la résolution judiciaire.....	148
B. — Conditions de la résolution judiciaire	148
SECTION IV : Aménagement de la protection contre la mise à pied..	151
I. — L'exigence d'une faute grave	151
II. — Le contrôle <i>a posteriori</i>	152
III. — La situation de la personne protégée pendant la mise à pied..	153
SECTION V : Les violations des règles de protection et leurs sanctions.	155
I. — Réintégration ou maintien en fonction de la personne protégée	156
II. — Paiement de salaires ou indemnisation de perte de salaires...	158
CHAPITRE VI : Les délits d'entrave.	163
SECTION I : Les incriminations	163
I. — L'élément matériel du délit	164
II. — L'élément moral de l'infraction.....	165

SECTION II : Mise en œuvre de la procédure pénale.....	167
I. — Le déclenchement des poursuites	167
II. — La pluralité des poursuites	168
SECTION III : Les pénalités	169

TITRE III

La participation dans l'entreprise.

CHAPITRE I : La participation du personnel à la gestion économique de l'entreprise	173
SECTION I : Règles générales de la participation du personnel à la gestion économique de l'entreprise	173
I. — Le comité doit périodiquement être informé de la situation économique de l'entreprise	174
II. — Le rôle du comité d'entreprise ne se limite pas à enregistrer le bilan de l'année ou des mois passés.....	176
SECTION II : Règles particulières de la participation du personnel à la gestion économique des sociétés	181
I. — Pour l'ensemble des sociétés commerciales	181
II. — Dans les sociétés anonymes	182
CHAPITRE II : La participation du personnel à la gestion des œuvres sociales.....	185
SECTION I : Le rôle du personnel.....	186
I. — Le comité d'entreprise et la gestion des œuvres sociales	187
II. — Le comité d'entreprise et la création d'œuvres sociales.....	191
SECTION II : Le rôle de l'employeur.....	195
I. — L'employeur et le financement des œuvres sociales.....	195
II. — L'employeur et le contrôle de la gestion des œuvres sociales	200
CHAPITRE III : La participation du personnel aux fruits de l'expansion des entreprises	203
SECTION I : Le régime légal de la participation du salarié aux fruits de l'expansion des entreprises	205
I. — La réserve de participation	206
II. — Les droits des salariés sur la réserve de participation.....	207

SECTION II : Les accords de participation	208
I. — La négociation des accords de participation.....	209
A. — L'accord de participation signé entre le chef d'entreprise et les syndicats	210
B. — L'accord de participation signé au sein du comité d'entreprise	212
II. — Le contenu des accords de participation.....	213
A. — Le régime de droit commun.....	213
B. — Le régime des accords dérogatoires.....	216
III. — Application de l'accord.....	219

TITRE IV

Revendications et conflits dans l'entreprise.

CHAPITRE I : La grève	227
SECTION I : L'étendue du droit de grève	228
I. — Manifestations qualifiées « grèves ».....	229
II. — Grèves licites et grèves illicites.....	233
A. — Le législateur n'a pas édicté une interdiction générale de telle ou telle forme de grève	234
B. — La jurisprudence déclare irrégulières certaines grèves	236
C. — Les limitations au droit de grève peuvent résulter de dis- positions conventionnelles	238
SECTION II : Employeurs et grévistes pendant la grève	240
I. — Arrêt du travail et rémunération	240
A. — La perte du salaire.....	240
B. — La perte des primes ou des gratifications.....	244
II. — Actions des grévistes et riposte de l'employeur	245
A. — Le rétablissement de l'ordre	246
B. — La répression pénale.....	248
C. — Les sanctions civiles	250
a) La faute lourde et ses conséquences	250
b) La faute légère et ses conséquences	252
SECTION III : Employeur et grévistes en fin de grève	254
I. — La reprise du travail	254
A. — Le droit de reprendre le travail	254
B. — Le droit de choisir le moment de la reprise du travail.....	256

II. — La récupération des heures perdues	257
A. — La récupération après une grève dans l'entreprise ...	258
B. — La récupération après une grève des services publics.	259
SECTION IV : Employeurs et personnes étrangères à la grève	261
I. — Les travailleurs non-grévistes.....	262
II. — Les clients de l'employeur	264
CHAPITRE II : Le lock-out.....	269
SECTION I : Lock-out licites, lock-out illicites	270
I. — Lock-out antérieur à une grève	273
II. — Lock-out en cours de grève	274
III. — Lock-out en fin de grève	276
SECTION II : Les conséquences du lock-out	277
CHAPITRE III : Le règlement des conflits collectifs du travail... ..	279
SECTION I : Les procédures officielles	280
I. — La conciliation	282
II. — La médiation	283
III. — L'arbitrage	284
SECTION II : Les solutions pacifiques utilisées dans la pratique....	286
I. — La négociation	286
II. — Les décisions des juridictions judiciaires... ..	287